

Déclaration Universelle d'Interdépendance

“La Terre, foyer de l’humanité, constitue un tout marqué par l’interdépendance” (Préambule de la Déclaration de Rio, Sommet de la Terre, 1992)

Nous, les peuples des Nations Unies, rappelons :

Notre attachement aux valeurs de la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945 et de la Déclaration universelle des Droits de l’Homme du 10 décembre 1948, réaffirmées lors de la Conférence internationale de Vienne et intégrées dans la Déclaration du Millénaire.

Nous constatons que :

Devenue un fait lié à la globalisation, l’interdépendance est à la fois une chance et un risque :

une chance, car la globalisation des flux (flux migratoires, flux d’informations scientifiques et culturelles, flux financiers et de marchandises) témoigne d’une communauté en formation qui conditionne l’avenir de la planète et celui de l’humanité ; un risque, car ce phénomène entraîne une globalisation des menaces écologiques et biotechnologiques, ainsi que des facteurs d’exclusion sociale et de marginalisation (non seulement économique mais aussi sociale, scientifique et culturelle) et une globalisation des crimes (du terrorisme international aux trafics de personnes et de biens), menaçant tout à la fois la sécurité des personnes, des biens et plus largement de la planète.

Nous considérons que :

La globalisation des flux favorise des pratiques débordant les territoires nationaux au profit de réseaux transnationaux qui s’organisent selon leurs intérêts spécifiques à l’exclusion de toute vocation à défendre les valeurs et les intérêts communs. La globalisation des risques et celle des crimes démontrent les limites des souverainetés nationales et appellent des mesures de prévention, de régulation et de répression selon une politique commune et avec des moyens juridiques communs.

Le moment est venu de transformer cette communauté involontaire de risques en une communauté volontaire de destin. Autrement dit, le moment est venu de construire l’interdépendance comme un projet en nous engageant – à la fois comme individus, comme membres de communautés et de nations distinctes et comme citoyens du monde – à reconnaître notre responsabilité et à agir, directement et par l’intermédiaire des Etats et des Communautés (infra et supranationales), pour identifier, défendre et promouvoir les valeurs et intérêts communs de l’humanité.

Nous déclarons que :

La communauté de destin appelle la proclamation du principe de l’intersolidarité planétaire. Ce principe implique, d’une part, de reconnaître une diversité fondée sur un esprit de tolérance et de pluralisme ; d’autre part, d’organiser, dans cet esprit, les processus d’intégration associant à la fois les individus, les organisations détentrices de pouvoirs, les Etats et la Communauté internationale.

La mise en œuvre de ce principe suppose : de réaffirmer l’ensemble des droits fondamentaux des individus présents, de les étendre aux générations futures et d’en renforcer l’application dans les limites nécessaires, dans une société démocratique mondiale, au respect de l’ordre public national et supranational ; de reconnaître que la détention d’un pouvoir d’échelle globale, qu’il soit économique, scientifique, médiatique, religieux ou culturel, implique le corollaire d’une responsabilité globale, c’est-à-dire étendue à tous les effets de ce pouvoir ; d’inciter les Etats souverains à reconnaître la nécessité d’intégrer l’ordre public supranational à la défense des valeurs et intérêts communs dont ils sont l’indispensable support ; de favoriser le développement des institutions représentatives des communautés internationales régionales, en même temps que de renforcer la Communauté mondiale et l’émergence d’une citoyenneté globale afin d’élaborer une politique commune pour la régulation des flux ainsi que la prévention des risques et la répression des crimes.

Présenté au Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan et au Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies, Jan Eliasson, le 24 Octobre 2005, jour du 60e anniversaire des Nations Unies.

Premiers signataires:

ATLAN Henri, Bio-physicist and philosopher, France
BOLGER James, former Prime Minister of New Zealand
DELMAS-MARTY Mireille, University Law Professor, France
DREIFUSS Ruth, former President of Swiss Confederation
EVANS Gareth, President ICG, former Minister of Foreign Affairs, Australia
FRASER Malcolm, Chairman, InterAction Council ; former Prime Minister, Australia,
GOLDMAN Sacha, Secretary-General, International Collegium, France
HALPERIN Morton, Director of U.S. Advocacy, Open Society Institute, USA
HESSEL Stephane, Ambassador of France
KUCAN Milan, former President of Slovenia
LE CARRE John, Writer, UK
LEVITTE Jean-David, Ambassador of France in USA, Washington DC
MORIN Edgar, Philosopher, France
OULD ABDALLAH Ahmedou, Special Representative of the UN Secretary-General in West Africa, former Minister of Foreign Affairs, Mauritania
PASSET René, Economist, France
RAMOS Fidel, former President of the Philippines
ROBIN Jacques, Philosopher, Founder of 'Transversales', France
ROBINSON Mary, former United Nations High Commissioner for Human Rights, former President of Ireland
ROCARD Michel, former Prime Minister of France
SAHNOUN Mohamed, Ambassador of Algeria
VAN AGT Andreas, former Prime Minister of the Netherlands
VASSILIOU George, former President of the Republic of Cyprus
VIRILIO Paul, Philosopher, France
VON WEIZSÄCKER Richard, former President, Germany